



ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF  
*en deux-sèvres*

## ATTESTATION D'ADHÉSION

à la Charte Qualité de l'Assainissement Non Collectif en Deux-Sèvres

**2019**

Du Bureau d'Études : SARL SG ENVIRONNEMENT

Représenté par : Monsieur GABARD David

A ce titre, le bureau d'études s'engage à :

- Respecter les recommandations du cahier des charges « Étude de définition de filière » ;
- Avoir une police d'assurance destinée à couvrir leurs risques professionnels ;
- Conseiller et informer l'utilisateur sur les grands principes de l'étude de définition de filière et lui garantir une solution optimale (économique, durable et en cohérence avec les contraintes du terrain) ;
- Avertir les SPANC des difficultés et des demandes d'autorisation de rejet.

Le Président du comité de suivi  
de la Charte qualité ANC 79

Bernard BELAUD